



La vigie de l'exercice des personnes ayant des incapacités au Canada

Fiche d'information Vigie de Toronto

Février 2010

Disability Rights Promotion

International Canada

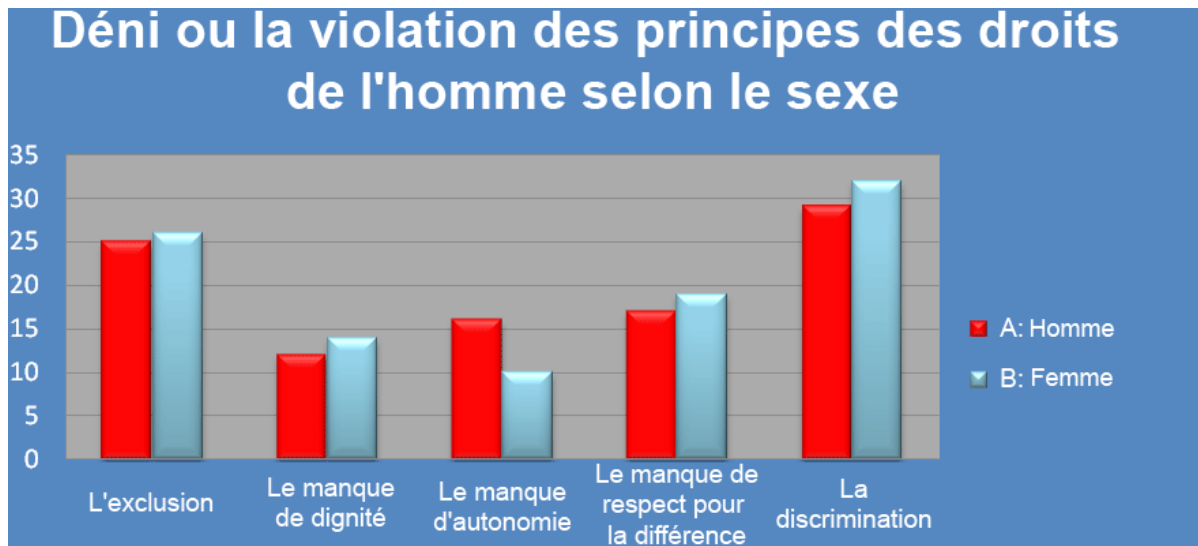
(DRPI-Canada) est un Alliance de recherche université communauté qui travaille à renforcer les capacités et les systèmes de **vigie de l'exercice des droits humains des personnes ayant une incapacité au Canada.**

DRPI-Canada coordonne le travail de quatre thèmes de vigie: **systémique** (lois et politiques); **les expériences individuelles** (expérience personnelle), **médias** (couverture du handicap), et **les enquêtes statistiques** (informations recueillies par les études populationnelles). Les personnes ayant des incapacités et leurs organisations participent à tous les étapes du projet.

Principaux résultats:

- Les situations de **déni et de violation des droits de l'homme** étaient plus fréquentes que celles concernant l'accès et l'exercice des droits. Cela était vrai pour tous les domaines examinés dans la présente étude – *l'éducation, le travail, la sécurité du revenu et soutien, la vie privée et familiale, la participation sociale, l'information et la communication, la santé, l'adaptation et la réadaptation, l'accès à la justice.*
- Les droits liés au domaine de **la participation sociale** ont été les plus abordés par les personnes interrogées. Celles-ci ont indiqué que les droits étaient souvent bafoués, en déclarant **une forte incidence de discrimination (70%), d'exclusion (70%), de manque de respect de la différence (67%) et de manque de dignité (67%).**
- **Les femmes étaient plus susceptibles de signaler une expérience de discrimination et d'exclusion dans le domaine de la participation sociale** alors que **les hommes étaient plus susceptibles de signaler une expérience de manque d'autonomie; les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes de signaler des expériences de discrimination, d'exclusion et de manque de respect dans le domaine de travail.**
- **Une proportion importante des répondants (70%) a rapporté ou a pris des mesures juridiques** lorsqu'ils sont confrontés à une expérience de discrimination fondée sur le handicap. Ce résultat pourrait être expliqué par les caractéristiques de l'échantillon (composé en grande partie de personnes scolarisées et âgées de plus de 40 ans).

Un instantané de l'expérience des droits humains des Torontois ayant des incapacités : Illustration graphique et témoignages



«Quand j'ai cherché à devenir orthophoniste, les universités offrant le programme n'étaient pas accessibles à tous... » (Femme, âge non connu)

«Juste l'autre semaine, on m'a refusé l'accès à un restaurant dans un grand centre commercial... parce qu'en m'installant au bout de la banquette dans l'allée, ils me considéraient comme un risque en cas d'incendie, alors ils ont demandé à ma fiancée et moi de quitter. Ah... ça vient de se produire quelques semaines plus tôt.» (Homme, 43 ans)

«Il me rend triste parce que beaucoup de fois où j'ai fait des plans avec des amis pour sortir et mon transport est une heure, une heure et demie en retard, ce qui me laisse que 20 minutes avec mes amis. Il ruine toute votre journée, car, vous savez, c'est quelque chose de totalement hors de votre contrôle.» (Femme, 39 ans)

«Quand j'ai postulé pour des postes de direction, je n'ai pas été convoqué en entrevue je ne sais pas trop pourquoi ... Je soupçonne qu'il y a peut-être des choses, qu'il ya certaines perceptions négatives quant à savoir si j'ai assez d'énergie ou de résistance ou quelque chose comme ça.» (Femme, âge non connu)